



Bidart
B I D A R T E

Loi du 5 Avril 1884 (Article 56)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 221212-07)**

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux et le douze du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le six décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR	SECRÉTAIRE DE SÉANCE	ABSENT
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK,, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Sophie VALDAYRON, Pantxo ITHURRIA, Stéphanie MICHEL, Christine CALEN, Amaia ETCHELECOU Laurent BRIAULT Sophie DUFJET, Manu PORTET, Alexandra BOUR, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON.	Gérard GOYA ayant donné pouvoir à Christine CAYZAC, Pierre DAGOIS ayant donné pouvoir à M. le Maire, Florence POEYUSAN ayant donné pouvoir à Claire MARJAK, Fabienne LAUTIER-ROY ayant donnée pouvoir à Stéphanie MICHEL, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD	Amaia ETCHELECOU	Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS

OBJET :

ADMISSION DE CRÉANCES EN NON VALEUR

➤ Monsieur le Maire rappelle que les titres de recettes suivants ont été établis :

Exercice	Motif	Libellé	Montant
2019	Poursuites sans effet	Cantine ALSH	51,20
2020	Inférieur au seuil de poursuite	Cantine ALSH	17,20
2019	Cessation d'activité (gérant décédé)	Occupation dom pub	640,00
2021	Inférieur au seuil de poursuite	Local jeune	38,70
2020	Poursuites sans effet	Cantine ALSH	152,90
2019	Poursuites sans effet	Cantine ALSH	12,90
2018-19	Poursuites sans effet	Cantine ALSH	545,54

2019-21	Poursuites sans effet	Cantine ALSH	887,88
2019-20	Poursuites sans effet	Cantine ALSH	459,00
2019	Inférieur au seuil de poursuite	Local jeune	6,20
2019	Poursuites sans effet	Cantine ALSH	92,45
2020	Poursuites sans effet	Cantine ALSH	135,60
2019	Poursuites sans effet	Cantine ALSH	93,60
2021	Inférieur au seuil de poursuite	Local jeune	3,10
2019-20	Poursuites sans effet	Cantine ALSH	272,13
2020	Poursuites sans effet	Cantine ALSH	78,00
2018	Poursuites sans effet	Divers	552,86
		TOTAL	4 039,26

Malgré les différentes poursuites effectuées par le Comptable public, il n'a pas été possible de recouvrer ces sommes.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, admet ces titres en non-valeurs.

2 abstentions : Isabelle CHARRITTON et Denis LUTHEREAU.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 14/12/2022
et publication ou notification du 15/12/2022

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI

